



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	TORAY CARBON FIBERS EUROPE
Adresse de l'établissement :	Usine de Lacq Plate-forme Induslacq RD 31 64170 LACQ
Activité de l'établissement :	L'établissement TORAY CARBON FIBERS EUROPE de Lacq est spécialisé dans la fabrication de bobines de PolyAcryloNitrile (PAN), qui est un précurseur de la fibre de carbone. Cette fabrication comporte une étape de polymérisation de l'acrylonitrile dans un solvant (DMSO), suivie d'une étape de filage et de bobinage.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Le scénario majeur est associé au stockage d'acrylonitrile. Il s'agit du débordement d'un bac de stockage d'acrylonitrile dans sa cuvette de rétention, avec des effets toxiques irréversibles sortant des limites de l'établissement. Ce scénario est associé à un rayon PPI de 2020 m.</p> <p>Les principaux risques d'accidents majeurs sur l'établissement de Lacq sont l'incendie de liquides inflammables (acrylonitrile, DMSO) ou la fuite de produits toxiques (acrylonitrile).</p> <p>Les principaux évènements redoutés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'explosion du ciel gazeux de réservoirs ou de colonnes• L'éclatement de réacteurs de polymérisation ou de colonnes• Des incendies de bâtiments de stockage, dont le bâtiment de stockage de produit fini (bobines de PAN)• Des épandages d'acrylonitrile ou de DMSO (débordements de bacs, de colonnes, fuites sur tuyauteries ou équipements, ...)

	<p>Les principaux effets redoutés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les effets de surpression générés par une explosion ou un éclatement • Les effets thermiques générés par des feux de nappe ou des incendies de bâtiments • Les effets toxiques générés par la dispersion d'acrylonitrile ou de fumées d'incendie • <p>Les effets de surpression : ces effets résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée par un explosif, par une réaction chimique, une combustion violente, ou suite à la décompression brutale d'un gaz sous pression. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...).</p> <p>Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis soit par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable, soit par la mise en œuvre d'une ou de plusieurs réactions exothermiques qui ne sont pas des combustions. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées.</p> <p>Les effets toxiques : dispersion d'une substance toxique dans l'air ou dans l'eau pouvant engendrer des effets irritation, intoxication, asphyxie .Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée)</p>
<p>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</p>	<p>Les différentes installations industrielles sont munies de nombreux systèmes de sécurité permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur sur le site et de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement. Les capteurs et les systèmes de sécurité sont régulièrement vérifiés et testés.</p> <p>Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site.</p> <p>Le site est gardienné 24h/24, son accès est strictement contrôlé. Le personnel d'exploitation est formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence. Ce personnel est habilité à mettre en sécurité les installations. Des exercices sont régulièrement organisés, dont un exercice POI (Plan d'Opération Interne) annuel. Des astreintes sont mobilisables 24h/24, avec possibilité de montage d'une cellule de crise.</p> <p>Les activités des sous-traitants sont encadrées par les Plans de Prévention, Permis de Travaux, ainsi que par des habilitations et des formations à la sécurité.</p> <p>Les principaux moyens de prévention et de protection sont les</p>

suivants :

- Rétentions (cuvettes, cuves enterrées, ...) pour les stockages, aires de dépotage/empotage, ateliers distillation et polymérisation
- Inertage des réservoirs à l'azote
- Détecteurs de flamme et d'acrylonitrile
- Déversement automatique de mousse asservi à la détection d'acrylonitrile, couronnes de refroidissement pour les réservoirs
- Maîtrise du risque d'emballement thermique de la réaction de polymérisation (refroidissement des réacteurs, inhibiteur de polymérisation, ...)
- Sprinklage automatique sur détection incendie du bâtiment de stockage de produit fini (PAN)
- Limitation des risques d'extension de sinistre par effet "domino" :
couronnes de refroidissement, rideaux d'eau

Les principaux moyens d'intervention sont les suivants :

- Extincteurs
- Réseau RIA
- Réseau de poteaux normalisés alimenté par le réseau incendie de la plateforme Induslacq
- 2 bassins de stockage des eaux polluées en cas d'incendie d'un volume cumulé de 4700 m³

Ces moyens sont destinés à être mis en œuvre par le personnel formé de l'établissement ou par le Service Intervention SOBEGI, moyens pompiers privés de la plateforme Induslacq. En cas de besoin les moyens du SDIS sont engagés.